

PLAN D'ACCÈS AUTOCARISTES

Pour faciliter la circulation et le stationnement des cars de tourisme dans la ville de Nîmes, un dispositif a été élaboré et matérialisé.

Les itinéraires fléchés correspondent aux entrées de ville qu'il est possible aux cars de tourisme d'emprunter le plus confortablement possible.

Le parking relais du Parnasse a été aménagé à proximité de la sortie d'autoroute A54 Nîmes Centre. Celui-ci dispose d'une capacité de 9 places pour l'accueil des cars de tourisme, ainsi que d'un local repos accessible aux conducteurs.

Les conditions d'accès, à compter du 1er janvier 2013, sont les suivantes :

- > 10 € pour un car accédant sans passager comprenant le stationnement d'une journée, l'accès pour un à deux conducteurs au local repos et un aller-retour vers le centre historique, sur le réseau TANGO (à effectuer dans la même journée) pour ce ou ces conducteurs.
- > 24 € si le car transporte jusqu'à 50 passagers comprenant un aller-retour vers le centre historique à effectuer dans la journée pour l'ensemble des passagers ainsi que pour les conducteurs.

Le stationnement est autorisé sur ce parking relais de 7h15 à 1h du matin.
La billetterie est ouverte du lundi au samedi inclus de 7h à 19h30.

En parallèle, 12 emplacements pour la dépose-reprise des passagers ont été matérialisés à proximité des sites culturels en centre-ville.

Ces emplacements, réglementés, sont uniquement destinés à la dépose et à la reprise des passagers de l'autocar. Les autocars, une fois la dépose des passagers effectuée doivent ensuite se stationner au Parking Relais du Parnasse.



Conformément aux exigences réglementaires, **le stationnement des cars de tourisme est strictement interdit en dehors des emplacements réservés.**



Merci de couper votre moteur !

Nous vous recommandons de respecter les consignes en vigueur.

La police sera particulièrement vigilante quant au respect de ces instructions.